

L'USAGE DE LA PLATEFORME EST STRICTEMENT RÉSERVÉ AUX ENTREPRISES LIBÉRALES, A LEURS SALARIES OU DECLARANT

IL EST RAPPELE QUE LE FAIT POUR UN PROFESSIONNEL DE SE PRESENTER COMME UN NON-PROFESSIONNEL (OU UN CONSOMMATEUR) CONSTITUE UNE PRATIQUE COMMERCIALE TROMPEUSE PUNIE D'UN EMPRISONNEMENT DE DEUX ANS ET D'UNE AMENDE DE 300 000 EUROS. LE MONTANT DE L'AMENDE PEUT ETRE PORTE, DE MANIERE PROPORTIONNEE AUX AVANTAGES TIRES DU DELIT, A 10 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN ANNUEL, CALCULE SUR LES TROIS DERNIERS CHIFFRES D'AFFAIRES ANNUELS CONNUS A LA DATE DES FAITS, OU A 50 % DES DEPENSES ENGAGEES POUR LA REALISATION DE LA PUBLICITE OU DE LA PRATIQUE CONSTITUANT CE DELIT. CE TAUX EST PORTE A 80 % DANS LE CAS DES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES MENTIONNEES AUX B ET E DU 2° DE L'ARTICLE L. 121-2 DU CODE DE LA CONSOMMATION LORSQU'ELLES REPOSENT SUR DES ALLEGATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE AVANT D'UTILISER LES SERVICES PROPOSES PAR L'ADSPL.

CES CONDITIONS GENERALES DEFINISSENT LES CONDITIONS ET LES OBLIGATIONS LIEES A L'ACCES A LA PLATEFORME DE SERVICES DE DECLARATION ET DE PAIEMENT DE L'ADSPL, DISPONIBLE A L'ADRESSE WWW.ADSPL.FR

TOUTE UTILISATION DE LA PLATEFORME PAR LES UTILISATEURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES. LE SEUL FAIT D'UTILISER LESDITS SERVICES ENTRAINE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, CE QUE L'UTILISATEUR DE LA PLATEFORME DECLARE ET RECONNAIT EXPRESSEMENT.

LE PRESENT SOMMAIRE VOUS EST COMMUNIQUE AFIN DE VOUS RENDRE AISEMENT ACCESSIBLES LES INFORMATIONS REQUISES PAR VOTRE PARFAITE INFORMATION SUR LES ELEMENTS CONTRACTUELS ET LEGAUX GOUVERNANT LE SERVICE, VOS DROITS ET OBLIGATIONS ENVERS L'ADSPL.

<i>PRÉAMBULE</i>	2
Article 1. DÉFINITIONS	2
Article 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS	3
Article 3. INSCRIPTION	4
Article 4. RÉSILIATION DU COMPTE UTILISATEUR – SUSPENSION	4
Article 5. OBLIGATIONS TECHNIQUES DE L'ADSPL	5
Article 6. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR	6
Article 7. FONCTIONNALITÉS ET OUTILS – SERVICES OFFERTS PAR L'ADSPL	7
Article 8. RÉFÉRENCIEMENT – CLASSEMENT	7
Article 9. ÉLÉMENTS FINANCIERS	8
Article 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	8
Article 11. RESPONSABILITÉ – INDEMNISATION	8
Article 12. COMMUNICATION	9
Article 13. DROIT DE RÉTRACTATION	9
Article 14. ÉLÉMENTS TECHNIQUES – FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME ET DES OUTILS	9
Article 15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES PAR L'ADSPL	11
Article 16. GARANTIES LÉGALES	12
Article 17. DIVERS	12
Article 18. LITIGES – CONCILIATION AMIABLE – DROIT APPLICABLE	13

PRÉAMBULE

La présente plateforme est mise à disposition et est éditée par **L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU DIALOGUE SOCIAL ET DU PARITARISME (ADSPL)**, association de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée sous le numéro SIREN 840 071 914, dont le siège social est sis 46 Boulevard de la Tour-Maubourg - 75007 Paris. L'ADSPL peut être contactée par courriel : contact@adspl.fr.

Les services numériques délivrés par l'ADSPL l'étant à titre gratuit, sans contrepartie d'aucune nature à la charge des utilisateurs, les dispositions des articles L.224-25-2 et suivant du Code de la consommation relatifs aux contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques ne sont pas applicables.

CECI ETANT RAPPELÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. DÉFINITIONS

Tous les termes utilisés dans les présentes, qu'ils soient au pluriel ou au singulier, qui débutent par une majuscule auront le sens suivant :

Accord : désigne l'« Accord national pour le développement du dialogue social et du paritarisme dans le secteur des professions libérales du 28 septembre 2012 ».

Code d'Accès : désigne le code personnel, composé d'un Identifiant et d'un Mot de passe, permettant à l'Utilisateur d'accéder à son Compte-Utilisateur et aux services de la Plateforme.

Compte-Utilisateur : désigne le compte qui doit être créé par une Entreprise pour pouvoir utiliser l'ensemble des services proposés sur la Plateforme. Une fois le Compte-Utilisateur créé, l'entreprise devient « Utilisateur ».

Conditions Générales d'utilisation du Service (« CGUS ») : désigne les présentes conditions d'utilisation de la Plateforme.

Contenus : désigne, selon les cas, les Contenus Institutionnels et/ou les Contenus Personnalisés.

Contenus Institutionnels : désigne les contenus déposés par l'ADSPL dans l'Espace « Page d'accueil » et relatifs exclusivement à celle-ci.

Contenus Personnalisés : désigne les contenus déposés par les Utilisateurs.

Déclarant : Désigne une personne physique ou morale ayant reçu et accepté un accord écrit de l'Entreprise pour s'acquitter en son nom des obligations et procédures établies par les présentes.

Données personnelles : désigne les données répondant aux caractéristiques visées à l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles.

Entreprise : désigne toute structure libérale.

Espace Entreprise : désigne la partie ouverte à une Entreprise sous l'intitulé « Mon compte ».

Fonctionnalités et « **Outils** : désignent les moyens – à l’exception de la Plateforme elle-même – mis à disposition des Utilisateurs par l'ADSPL pour permettre d’effectuer ses déclarations et paiements. Ils sont décrits en Annexe 1 : « description des Fonctionnalités et des Outils ».

Fonctionnalités Utilisateurs : désigne les Fonctionnalités qui seront mises à la disposition des Utilisateurs.

Identifiant : désigne l’identifiant propre à chacun des Utilisateurs (“login”) et le mot de passe de connexion (“password”).

Mésusage : désigne un mauvais usage, un usage détourné de quelque chose, un usage non conforme aux recommandations d’utilisation de la Plateforme

Parties : désigne conjointement l'ADSPL et un Utilisateur.

Plateforme : désigne la Plateforme déployée par l’ADSPL, à laquelle se réfèrent les présentes CGUS.

Responsable de Traitement (de données personnelles) : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Salarié : désigne toute personne physique salariée d’une Entreprise.

Services : désigne ensemble les Fonctionnalités et les Outils existants, mis à disposition de l’Utilisateurs à l’occasion des présentes.

Utilisateur : désigne indifféremment les Entreprises et leur Déclarant, un Administrateur Technique de la Plateforme, ils disposent à ce titre d’un Compte-Utilisateur.

Visiteur : désigne une personne morale ou physique naviguant dans la Plateforme sans avoir créé de compte.

Article 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les relations entre l'ADSPL et des Utilisateurs sont régies par les dispositions des présentes Conditions Générales d’Utilisation du Service à l’exclusion de tout autre document.

Elles s’appliquent dès le début de la phase d’inscription et jusqu’à la résiliation du Compte Utilisateur.

L'ADSPL peut modifier à tout instant les documents contractuels et leurs contenus, ce dont les Utilisateurs seront avertis par courrier électronique des modifications apportées.

L'ADSPL rendra destinataire les Utilisateurs, au moins un mois avant leur entrée en vigueur, d’un avis de modification des présentes. Tant qu’ils n’auront pas expressément accepté les nouvelles conditions, ils ne peuvent accéder à leur Compte-Utilisateur. Il est rappelé que l’accès à la Plateforme est conditionné par l’acceptation expresse de cette nouvelle version. Cette obligation de notification ne s’applique pas lorsque les modifications (a) sont toutes exclusivement au bénéfice des Utilisateurs, (b) ont un caractère purement administratif et n’ont pas d’incidence négative pour les Utilisateurs, (c) ou découlent directement de la législation applicable.

Article 3. INSCRIPTION

L'inscription à la Plateforme est obligatoire pour toute Entreprise, pour s'acquitter de son obligation légale de déclaration et paiement de sa cotisation.

L'Utilisateur doit procéder à son inscription sur la Plateforme en remplissant, dans l'Espace Entreprise « Mon Compte », les informations obligatoires sollicitées.

Il doit :

- (1) Être majeur (pour les personnes physiques) et avoir la capacité juridique de s'engager ;
- (2) Fournir des informations loyales et sincères, exactes et à jour ;

Sous réserve que l'ensemble des champs indiqués comme obligatoires soit rempli, l'ADSPL adressera à l'Entreprise un courrier électronique de confirmation d'inscription, à l'adresse électronique de contact renseignée. Il appartient à l'Entreprise, devenu « Utilisateur », d'accepter les présentes CGUS au moyen de la case à cocher lors de la création du compte utilisateur, de les imprimer et de les conserver sans limites de temps.

L'inscription est prise pour une durée indéterminée et peut être résiliée dans les conditions prévues à l'article « Résiliation du compte Utilisateur ».

L'ADSPL se réserve le droit de s'opposer à une inscription s'il s'avère que celle-ci est sollicitée par toute personne ayant détenu précédemment un Compte Utilisateur et résilié pour faute.

Le Compte-Utilisateur est strictement personnel à son créateur, toutefois il peut être mis à la disposition d'une autre personne, physique ou morale nommée « Déclarant ».

Article 4. RÉSILIATION DU COMPTE UTILISATEUR – SUSPENSION

4.1 Résiliation pour convenance par l'Utilisateur

Un Utilisateur est libre de résilier son Compte à tout instant, sans condition, sans préavis et sans frais de résiliation s'il ne répond plus aux critères mentionnés dans l'Accord.

La résiliation de son Compte ne libère néanmoins pas l'Utilisateur de ses obligations non encore exécutées ni de rendre compte de ses Mésusages antérieurs.

4.2. Suspension par l'ADSPL pour Mésusage de l'Utilisateur

4.2.1 L'ADSPL a le droit de suspendre à titre conservatoire le Compte Utilisateur et son indexation, notamment dans les cas suivants :

- (1) Le compte est inactif depuis plus de 24 mois après la dernière connexion.
- (2) En cas de détournement ou tentative de détournement de la finalité de la Plateforme, des Fonctionnalités et/ou des Outils ;
- (3) De façon générale, lorsque l'Utilisateur commet via ou grâce à la Plateforme, ses Outils et Fonctionnalités, une infraction aux lois et règlements.

4.2.2 En cas de survenance du cas 1 ci-dessus, une information par courrier électronique sera adressée – A l'expiration d'un délai de huit (8) jours à compter de la réception du courriel et à défaut de réponse ou d'action de l'Utilisateur, le compte pourra être suspendu.

En cas de survenance des cas 2 et 3, le compte pourra immédiatement être suspendu à titre conservatoire, sans préavis. L'Utilisateur en sera averti par courrier électronique, lequel vaudra également comme mise en demeure de corriger les Mésusages.

4.2.3 Il pourra être mis fin à la suspension dès la réutilisation conforme du compte, sous réserve donc qu'ils puissent être corrigés et la situation remise en l'état.

À cette fin, sont prises en compte :

- (1) L'absence de conséquences dommageables pour les autres Utilisateurs, l'ADSPL ou autres tiers, et
- (2) La bonne foi de l'Utilisateur.

4.3 Résiliation pour Mésusage de l'Utilisateur

Dans les trois cas visés au 4.2.1, à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de l'envoi du courrier électronique mentionné au 4.2.2 et à défaut de réponse ou d'action satisfaisante, le Compte Utilisateur pourra être résilié à l'initiative de l'ADSPL.

L'avis de résiliation sera adressé par l'ADSPL au titulaire du compte, par courrier électronique à l'adresse indiquée par ses soins lors de l'inscription.

Cette résiliation pour Mésusage prendra effet au jour de la réception du courriel susmentionné.

4.4 Résiliation pour convenance par l'ADSPL

L'ADSPL pourra résilier un Compte-Utilisateur, hors tout Mésusage de l'Utilisateur dans les situations suivantes :

- (1) L'entreprise ne répond plus aux critères mentionnés par l'Accord.
- (2) Changements concernant les modalités de collecte.

4.5 Effets de la résiliation – la résiliation du Compte ne libère pas les Parties de leurs obligations non – encore exécutées, ni de devoir rendre compte de l'exécution de leurs obligations exécutées envers leurs cocontractants.

Article 5. OBLIGATIONS TECHNIQUES DE L'ADSPL

L'ADSPL s'efforcera de rendre la plateforme accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de l'ADSPL et sous réserve des périodes de maintenance, des pannes éventuelles, des aléas techniques liés à la nature du réseau internet ou des actes de malveillance ou toute atteinte portée aux matériels ou aux logiciels de l'ADSPL. L'ADSPL ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'une interruption de service quelles que soient la cause, la durée ou la fréquence de cette interruption. L'Utilisateur reconnaît que la vitesse de transmission des informations ne dépend pas du service, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux de communications électroniques et des caractéristiques techniques de son mode de connexion et de son accès Internet.

L'ADSPL met également en œuvre les autres obligations contractuelles convenues au titre des présentes et celles qui lui sont ordonnées par la Loi.

Article 6. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

6.1 – Données personnelles et information précontractuelles

- Les Données personnelles fournies par les Utilisateurs doivent en permanence être loyales et sincères, complètes, exactes et claires, et ne violer aucune loi ou autre réglementation qui pourraient s'y rapporter tant à l'égard de l'ADSPL que des autres Utilisateurs.
- Il appartient à chaque Utilisateur de remplir son Compte-Utilisateur et de maintenir à jour les Données personnelles obligatoires (ou facultatives s'il les a fournies). Il est seul responsable des conséquences de l'inexactitude ou de l'inexploitabilité des Données personnelles qu'il fournit, et engage le cas échéant à cet égard sa responsabilité tant à l'égard de l'ADSPL que des autres Utilisateurs concernés ou des tiers.

L'Utilisateur garantit ainsi l'ADSPL, et les autres Utilisateurs concernés ainsi que les tiers contre :

- (1) Toutes réclamations, demandes ou actions de toute nature résultante de, ou en relation avec les Données personnelles et informations transmises par lui ;
- (2) Toutes informations erronées, fausses, trompeuses, incomplètes ou déloyales.

6.2 Loyauté – L'Utilisateur est tenu d'une obligation générale de loyauté envers les autres Utilisateurs et l'ADSPL, notamment celle de ne pas dénigrer publiquement la Plateforme ou les autres Utilisateurs. Les commentaires à l'égard d'un autre Utilisateur doit être faite de façon objective, mesurée et factuelle. L'ADSPL n'est pas responsables des commentaires et évaluations ; L'ADSPL dispose néanmoins de droits qu'elle peut exercer de façon transparente, a posteriori.

6.3 Licéité des échanges – Les Utilisateurs s'interdisent de solliciter ou de proposer quoi que ce soit de contraire aux lois et règlements et qui seraient susceptibles d'engager leurs responsabilités civiles et/ou pénales, et/ou celles de l'ADSPL ou de tiers.

Ils s'interdisent également de violer ou de contourner, de tenter de violer ou de contourner par l'intermédiaire de la Plateforme, les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.4 Codes d'accès – Lors de la création de son Compte-Utilisateur, l'utilisateur est tenu de créer un Code d'Accès.

Les codes d'accès sont personnels à chaque l'Utilisateur et sont confidentiels.

Il lui appartient de prendre toute mesure adéquate pour s'assurer de la confidentialité et de la sécurité de ses identifiants et mots de passe.

Il lui est recommandé :

- (1) Lors de la création de son mot de passe, d'utiliser au moins 12 caractères, incluant des lettres, chiffres, et divers caractères de ponctuation ou autres signes, en majuscule et minuscule, et répartis aléatoirement, sans lien logique ou pouvant constituer des termes figurant dans un dictionnaire ;
- (2) De ne pas écrire ni remettre ses Codes d'Accès à un tiers, sous quelque forme que ce soit.

L'Utilisateur est seul responsable de la garde de ses Codes d'Accès.

L'utilisation des identifiants et des mots de passe conformes à ceux renseignés lors de la création du Compte-Utilisateur :

- (1) Donne accès au Compte-Utilisateur ainsi qu'aux Fonctionnalités et Outils réservés aux Utilisateurs ;
- (2) Vaut authentification du titulaire du Compte ou que l'usage du Compte est fait en accord avec son titulaire ;
- (3) Rend l'Utilisateur responsable des conséquences de l'usage de l'identifiant et du mot de passe, et peut le conduire à devoir rendre compte des actes et agissements de toute personne utilisant le Compte-Utilisateur, y compris à son insu.

Si l'un des éléments du Code d'Accès est perdu ou volé, son titulaire s'engage à le modifier sans délai.

6.5 Sécurité logique – L'Utilisateur s'interdit de violer ou tenter de violer la sécurité ou l'intégrité de la Plateforme, des Outils et Fonctionnalités.

Il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les précautions utiles ou nécessaires pour veiller à ce que les contenus et données qu'il communique soient exempts de virus, ver, cheval de Troie ou ne conduisent pas vers tout autre élément de nature à porter atteinte aux équipements de l'ADSPL ou au fonctionnement de la Plateforme, des Outils et Fonctionnalités.

Article 7. FONCTIONNALITÉS ET OUTILS – SERVICES OFFERTS PAR L'ADSPL

L'inscription permet à l'Utilisateur d'accéder à la Plateforme via l'Espace Entreprise « Mon compte » qui lui est octroyé et d'utiliser tout ou partie des Outils et Fonctionnalités, selon les modalités convenues par l'ADSPL. Certains Outils et Fonctionnalités développés par l'ADSPL peuvent donc ne pas être accessibles à tous les Utilisateurs. Sous cette réserve, l'ADSPL met à la disposition des Utilisateurs les Services, Outils et Fonctionnalités dont la description figure en annexe.

Les Services, Outils et Fonctionnalités sont susceptibles d'être modifiés à tout instant, compte tenu notamment de l'évolution des technologies et des besoins nouveaux identifiés par l'ADSPL. Les changements dans les Outils et les Fonctionnalités sont notifiés par voie électronique lorsqu'ils impactent défavorablement les Utilisateurs.

Le choix des prestataires assurant le fonctionnement de la Plateforme, des Outils et Fonctionnalités relève de choix techniques qui sont du seul ressort de l'ADSPL. Lorsqu'ils sont indiqués par l'ADSPL, ils le sont exclusivement à titre informatif et non contractuel. En conséquence, les changements de prestataires choisis par l'ADSPL pour assurer ses obligations techniques ne sont pas portés à la connaissance des Utilisateurs, sous réserve qu'ils n'emportent pas de modification du fonctionnement effectif et substantiel de la Plateforme, des Outils et/ou Fonctionnalités.

Article 8. RÉFÉRENCIEMENT – CLASSEMENT

Les informations et données diffusées sur la Plateforme sont diffusées en « l'état », dans l'ordre chronologique de leur inscription par l'ensemble des entreprises, sans que ne soient mis en

œuvre par l'ADSPL aucun critère spécifique de référencement, de classement et de déréférencement ni contrôle « a priori ».

Article 9. ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le financement et le fonctionnement de la Plateforme est assuré par l'ADSPL.

La Plateforme est mise à disposition des Utilisateurs par l'ADSPL, sans contrepartie financière ni aucun autre avantage au lieu ou en complément du paiement d'un prix au profit de l'ADSPL.

Restent néanmoins à la charge des Utilisateurs l'ensemble des coûts induits par la titularité des équipements terminaux et des frais d'accès aux réseaux de télécommunication nécessaires à l'accès à la Plateforme et à son utilisation.

Article 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

A l'exception des Contenus déposés par les utilisateurs, la Plateforme et tous les éléments la constituant, qui y sont inclus ou accessibles via la Plateforme à l'initiative de l'ADSPL – tels que notamment les Outils, Fonctionnalités, logiciels, bases de données, textes, informations, analyses, images, photographies, graphismes, logos, noms de domaine ou toutes autres données – demeurent la propriété exclusive de l'ADSPL, de son mandataire ou, le cas échéant, de leurs propriétaires respectifs avec qui l'ADSPL a passé des accords d'utilisation ou de diffusion.

Aucun titre ni droit quelconque sur aucun élément présent sur ou constitutif de la Plateforme ne sera obtenu par téléchargement ou copie d'éléments de la Plateforme. Il est formellement interdit à l'Utilisateur de reproduire (pour quelque utilisation que ce soit), publier, éditer, transmettre, distribuer, montrer, enlever, supprimer, ajouter à cette Plateforme et aux éléments qu'elle contient, pas plus que les modifier ou effectuer un quelconque travail en les prenant pour base. (Sauf pour les Contenus des Utilisateurs, dans les conditions et limites prévues par les Fonctionnalités de la Plateforme).

L'ADSPL garantit (i) que la Plateforme est originale, (ii) être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle nécessaires à la concession d'utilisation de la Plateforme.

Droit d'utilisation des Utilisateurs

L'ADSPL concède aux Utilisateurs un droit d'utilisation de la Plateforme et de ses Outils et Fonctionnalités, incluant le droit de déposer des Contenus.

Tous les autres droits moraux et patrimoniaux, à l'exception de ceux sur les Contenus des tiers, restent la titularité exclusive de l'ADSPL.

Article 11. RESPONSABILITÉ – INDEMNISATION

L'ADSPL n'assume aucune autre obligation que celles relevant de ses responsabilités en tant que fournisseur du service.

L'ADSPL n'encourt en conséquence aucune responsabilité en relation avec les informations communiquées par les Utilisateurs.

Dans l'hypothèse où un tiers agirait contre l'ADSPL pour des faits imputables à un Utilisateur, l'ADSPL en avertira celui-ci dans les meilleurs délais et pourra suspendre, à titre conservatoire, le compte dudit Utilisateur.

Chacune des parties aux présentes assume la responsabilité des faits qu'elle commet ou de ses omissions.

Les Entreprises assument toutes les responsabilités liées aux faits ou omissions de leurs Déclarant désignés.

Article 12. COMMUNICATION

Il est convenu que les communications réalisées par voie électronique ont pleine et entière valeur entre les Parties, conformément aux articles 1316-1 et suivants du Code civil.

À cet égard, l'attention des Utilisateurs est spécifiquement attirée sur la nécessité pour eux de consulter régulièrement leurs boîtes de réception de courrier électronique, telles qu'indiquées lors de l'inscription.

Article 13. DROIT DE RÉTRACTATION

En l'absence de contrepartie versée par l'Utilisateur, ce dernier ne dispose pas de la faculté de rétractation. Il peut résilier son inscription sous réserve de ne plus répondre aux conditions prévues à l'Accord (cf 4.1).

Article 14. ÉLÉMENTS TECHNIQUES – FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME ET DES OUTILS

Pour pouvoir exploiter la Plateforme, les Outils et Fonctionnalités, et afin de garantir une expérience optimale, il est recommandé, de disposer d'une configuration technique qui respecte les critères suivants :

Matériel :

1. **Processeur** : Processeur dual-core ou équivalent.
2. **Mémoire vive (RAM)** : 4 Go de RAM minimum.
3. **Espace de stockage** : Espace disque suffisant pour la mise en cache et le stockage temporaire des données.
4. **Carte graphique** : Carte graphique intégrée suffisante pour une navigation web classique.
5. **Résolution d'écran** : Résolution minimum de 1280 x 720 pixels.

Logiciel :

1. **Système d'exploitation** :
 - Windows 7 ou version ultérieure.
 - macOS 10.12 (Sierra) ou version ultérieure.
 - Distribution Linux compatible avec une version récente de navigateur web.
2. **Navigateur web** :
 - Google Chrome (version 60 ou ultérieure).
 - Mozilla Firefox (version 60 ou ultérieure).
 - Microsoft Edge (version 15 ou ultérieure).
 - Safari (version 10 ou ultérieure).
3. **Connexions et réseaux** :
 - Connexion Internet stable avec un débit minimum recommandé de 5 Mbps.

Fonctionnalités du navigateur :

1. **JavaScript activé.**
2. **Cookies activés.**

Logiciels supplémentaires :

- Adobe Reader ou tout autre lecteur PDF pour l'affichage de documents.

Bien que le site puisse être accessible avec des configurations inférieures à celles recommandées, la performance et la qualité de l'expérience utilisateur peuvent être affectées. Nous nous réservons le droit de mettre à jour ces recommandations en fonction des évolutions technologiques et des mises à jour de notre site.

Il est de la seule responsabilité de l'Utilisateur de disposer d'un matériel et des équipements compatibles avec ces exigences techniques, l'ADSPL ne pouvant être tenu pour responsable des dysfonctionnements ou impossibilité d'exploitation totale ou partielle de la Plateforme, des Fonctionnalités et/ou Outils découlant de ces incompatibilités.

L'ADSPL fournit la Plateforme, les Fonctionnalités et les Outils « en l'état », sans garantie expresse ou implicite de parfaits fonctionnements, de qualité de service, de performance ou de permanence.

L'ADSPL se réserve le droit de modifier la Plateforme, et/ou les Fonctionnalités et/ou les Outils, par modification, rajout, remplacement ou suppression et de procéder à toute maintenance ou mise à jour qu'elle estimerait utile, notamment afin d'assurer le bon fonctionnement et l'évolutivité de la Plateforme, des Fonctionnalités et des Outils. Elle s'engage, dans la mesure du possible, à avertir les Utilisateurs d'une éventuelle interruption de la Plateforme. Elle prendra en tout état de cause les mesures raisonnables et proportionnées à sa disposition et permettant de limiter les conséquences de ces interruptions, notamment en termes de durée.

L'ADSPL ne saurait être responsable de l'incompatibilité de la Plateforme ou d'un Outil, d'une Fonctionnalité avec les équipements de l'Utilisateur ou d'éventuels dysfonctionnements et/ou dommages découlant de cette incompatibilité.

La Plateforme est éditée par l'ADSPL. Elle est hébergée par la société Google GCP dont les coordonnées figurent aux mentions légales et à laquelle peut être substituée toute entité selon les considérations souveraines de l'ADSPL.

La Plateforme peut contenir des liens hypertextes et/ou des hyperliens renvoyant vers des sites édités et hébergés depuis des serveurs tiers, et sur lesquels aucun contrôle ne peut être exercé par l'ADSPL.

A ce titre, l'ADSPL décline toute responsabilité concernant les conséquences juridiques liées à l'accès à ces sites depuis la Plateforme.

L'utilisation de liens hypertextes et/ou d'hyperliens pointant vers la page d'accueil de la Plateforme est autorisée par l'ADSPL dans le strict cadre de la promotion de la Plateforme et de

ses services, mais à la condition déterminante que l'intégrité de la Plateforme soit préservée et qu'aucun risque de confusion entre la Plateforme et les sites édités par des tiers ne soit constaté.

Aucun lien profond vers la Plateforme n'est autorisé sans l'autorisation expresse préalable et écrite de l'ADSPL.

Article 15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES PAR L'ADSPL

L'ADSPL en qualité de Responsable de Traitement, collecte et traite les données concernant les Utilisateurs personnes physiques selon les termes et modalités figurant dans la Politique de gouvernance des données, accessible en bas de la page d'accueil de la plateforme dans la rubrique « Politique de gouvernance des données ».

Cookies

Lorsque des « cookies » sont susceptibles d'être installés sur le terminal de l'Utilisateur – lors de l'installation et de l'utilisation de la Plateforme – ce dernier dispose de la possibilité de les accepter ou de les refuser. Ce choix – ouvert pour tous les cookies autres que ceux strictement nécessaires au fonctionnement de la Plateforme – peut être modifié à tout moment.

Les cookies sont des identifiants alphanumériques qui sont transférés sur le disque dur de l'ordinateur ou du terminal mobile par l'intermédiaire du navigateur Internet, afin de permettre au système :

- (1) De stocker temporairement les informations de navigation et informations utilisateurs (Id) ;
- (2) De stocker le consentement aux cookies ;
- (3) De mesurer l'audience du site.

Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui sont contenues dans les cookies ou obtenues par leur intermédiaire.

Lorsque de la connexion au Site, l'ADSPL peut être amenée, sous réserve du choix offert à l'Utilisateur, à installer divers cookies.

Plusieurs possibilités sont offertes à l'Utilisateur pour gérer les cookies : les sections « aide » ou « option » de la barre d'outils de la plupart des navigateurs indiquent comment refuser les nouveaux « cookies » ou obtenir un message qui signale leur réception, ou encore comment désactiver tous les « cookies » ou encore comment paramétrer ceux-ci.

L'utilisateur peut ainsi configurer son logiciel de navigation de manière que :

- (1) Des cookies soient enregistrés ou qu'ils soient rejetés, de façon systématique ou selon leur émetteur,
- (2) L'acceptation ou le refus des cookies lui soient proposés ponctuellement, avant qu'un cookie soit susceptible d'être enregistré dans son ordinateur ou son terminal.

L'utilisateur peut faire le choix à tout moment d'exprimer et de modifier ses souhaits en matière de cookies, par les moyens décrits ci-dessous et/ou en exprimant son refus directement sur la page d'accueil du Site et/ou de la Plateforme via le pop-up prévu à cet effet.

Le paramétrage par l'Utilisateur des cookies est susceptible de modifier sa navigation sur Internet et ses conditions d'accès à certaines Fonctionnalités ou Outils, lesquels peuvent nécessiter l'utilisation de cookies. Le blocage de certains cookies peut empêcher le fonctionnement ou l'utilisation normale de certaines Fonctionnalités ou Outils, voire de la Plateforme.

Les cookies effectivement proposés et/ ou installés sont plus amplement décrits dans la politique de cookies.

Cookies de comportement – l'ADSPL ne collecte ni ne traite à ce jour d'informations personnelles dites « de comportement » de l'Utilisateur, telles que définies par l'Ordonnance n° 2011-1012 du 24 août 2011 relative aux communications électroniques. Toute mise en place de cookie de comportement sur la Plateforme fera l'objet au préalable d'une autorisation expresse et préalable de l'utilisateur, sur la Plateforme.

Article 16. GARANTIES LÉGALES

Conformément à l'article L. 224-25-2 du Code de la consommation, et en l'absence de caractère onéreux pour l'Utilisateur, les dispositions des articles L.224-25-1 à L.224-25-32 (et notamment celles relatives aux garanties légales), sont inapplicables.

Article 17. DIVERS

17.1 Indépendance – L'acceptation des présentes par un Utilisateur ne saurait créer un quelconque lien de subordination ou de mandat d'intérêt commun ni lier les Parties d'une quelconque façon autrement que celle décrite dans les présentes. L'ADSPL et les Utilisateurs restent indépendants les uns des autres, assumant seuls les risques de leurs exploitations réciproques.

17.2 Non-renonciation – Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations conventionnelles ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

17.3 Convention de preuve – Les Parties reconnaissent que l'ensemble des données électroniques (y compris les logs de connexion et les sauvegardes) généré par ou émis sur la Plateforme aura pleine valeur probante entre les Parties et pourra être légitimement invoqué en cas de litige. Il fait foi jusqu'à preuve contraire.

17.4 Ineffectivité partielle – Toute clause des présentes qui viendrait à être privée d'effet sur quelque fondement juridique que ce soit par un juge compétent, sera remplacée, autant que possible, par une clause licite d'effet équivalent. Son défaut d'effectivité ne saurait emporter de plein droit celle des autres clauses des présentes. Lesdites clauses survivront dans leur rédaction et leurs effets juridiques.

17.5 Force majeure – les Parties ne sauraient voire leurs responsabilités engagées en cas de défaillance de leur part à leurs obligations contractuelles ou légales en relation avec un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence de la Cour de cassation.

17.6 Transfert – l'ADSPL pourra, de plein droit, et sans être tenue d'en avertir l'Utilisateur ni de recueillir son consentement, transférer tout ou partie de ses droits et obligations à un tiers.

Article 18. LITIGES – CONCILIATION AMIABLE – DROIT APPLICABLE

Toute réclamation relative aux Services doit être adressée par courrier au siège de l'ADSPL, ou par courriel à contact@adspl.fr.

Les Utilisateurs sont informés de la possibilité de recourir, en cas de contestation relative aux présentes conditions générales d'utilisation ou à la délivrance de ses services par l'ADSPL, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Droit applicable – Les présentes sont soumises au DROIT FRANÇAIS.

Annexe : Descriptif des Fonctionnalités et des Outils mis à la disposition des Utilisateurs

Liste des fonctionnalités – et collecte des données personnelles

1 Page de garde (hors connexion)

- Informations générales sur l'ADSPL
- Calendrier des appels à cotisation
- Questions fréquemment posées
- Informations obligatoires

Formulaire de contact (également accessible via son compte)

- Raison sociale
- Nom
- Prénom
- Motif de contact
- Message adressé

2 Inscription

Création d'un compte entreprise

- Raison sociale
- SIREN
- Profession
- Adresse postale
- Complément d'adresse
- Code postal
- Ville
- Nom du déclarant
- Prénom du déclarant
- Fonction du déclarant
- Courriel du déclarant
- Téléphone (fixe ou mobile) du déclarant

- Attestation que le déclarant agit en accord avec son entreprise
- Possibilité et moyens d'être contacté pour rester informé du calendrier des appels à cotisation
- Nom du dirigeant
- Prénom du dirigeant
- Courriel du dirigeant
- Téléphone (fixe ou mobile) du dirigeant
- Enregistrement du mot de passe (Courriel de connexion ; Mot de passe de connexion)

Acceptation des CGUS et de la politique de gouvernance des données

Questions fréquemment posées

3 Espace entreprise

- Menu (Accueil / Historique de cotisations / Mon compte)
- Affichage de l'identifiant ADSPL
- Affichage de la raison sociale
- Bouton déconnexion

Campagne de collecte intermédiaire (à titre exceptionnel pour 2024)

- Déclaration de la masse salariale du 1^{er} semestre 2024 pour la campagne de collecte intermédiaire
- Affichage du taux de cotisation
- Calcul de la cotisation
- Montant total à payer
- Validation ou non du paiement
- Téléchargement de la déclaration d'acompte
- Possibilité de réessayer en cas d'échec

Campagne de collecte annuelle

- Déclaration de la masse salariale pour la campagne annuelle
- Affichage du taux de cotisation
- Calcul de la cotisation annuelle
- Exceptionnellement pour 2024, affichage de l'acompte versé au titre de la campagne intermédiaire
- Montant total restant à payer
- Validation ou non du paiement
- Téléchargement du récapitulatif de déclaration
- Possibilité de réessayer en cas d'échec

Historique des cotisations

- Date de campagne de collecte
- Période de déclaration concernant la masse salariale
- Date du paiement

- Montant de la cotisation
- Statut de la cotisation (Payé, A régler, En cours)
- Récapitulatif de déclaration en format PDF en téléchargement

Paramètre du compte (Permettre la mise à jour des informations)

- Informations relatives à l'entreprise (Raison sociale, SIREN, Adresse postale, Complément d'adresse, Code postal, Ville).
- Informations relatives au déclarant (Nom, Prénom, Fonction, Courriel, Téléphone, Moyens d'être contacté).
- Informations relatives au dirigeant (Nom, Prénom, Courriel, Téléphone, Moyens d'être contacté).
- Mot de passe

Questions fréquemment posées